



**Procès-verbal**  
**Réunion régulière du conseil d'établissement**  
**Mardi 17 octobre 2022, à 18h, à la salle polyvalente**

---

**Présences :**

David Trottier Turcotte (arrivée à 18h08)  
Carole Mereb  
Esther Lemieux Laferrière  
Stéphanie Robinson  
Naouel Moha  
Marie Dominique en remplacement de Cibele de Oliveira Ruas  
Martin Dugas

**Absences :**

Cibele de Oliveira Ruas  
Bernard Morrow

---

**1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

Ouverture de la séance à 18h06. Mme Robinson explique le fonctionnement du MS Teams. Il y a aucune personne présente en ligne ni en personne du public.

**2. Parole au public**

Rien.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

PTRDI doit être corrigé pour 2024-2027

6.8 : ajouter du temps pour 15 minutes et pour Discussion.

Mme Moha suggère de mettre dorénavant sur l'ordre du jour l'heure de chaque item au lieu de mettre la durée afin de suivre et respecter l'horaire de la réunion.

**L'ordre du jour amendé est adopté à l'unanimité.**

2023-10-17

**4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 26 septembre 2023**

Mme Robinson suggère d'ajouter Bernard Morrow dans les absences.

Ajouter au point 6.4 : Modifier le texte du règlement intérieur selon les infos suivantes : Au point 3, Séances de 3h00 aucun vote après 2h30. Aucun cas de vote après 3h.

**Le procès-verbal amendé est adopté à l'unanimité.**

2023-10-17

**5. Suivi**

- 1) Offre parascolaire : David Trottier-Turcotte a eu une rencontre avec Nancy Bernier hier (lundi). Mme Robinson a aussi eu écho de parents inquiets sur l'offre parascolaire à l'école.  
David Trottier Turcotte indique que Mme Bernier n'est pas intéressée à faire une offre parascolaire externe car les éducatrices peuvent le faire à l'interne. Les éducatrices doivent faire leur planification par semaine. Il y a aussi une période de 30 minutes de jeu à l'extérieur obligatoire le matin, le midi et le soir. Mme Bernier veut que ces périodes de jeu soient dirigées. L'option parascolaire – option Club, elle aimerait mettre en place des activités parascolaires sur l'heure du midi ou du soir. Mme Bernier va commencer à avoir des réunions de planification avec les éducatrices. M.

Trottier Turcotte s'est proposé à y assister. Mme Robinson demande si Mme Bernier est intéressée à avoir les résultats de la question aux élèves l'an passé. M. Trottier Turcotte dit que Oui. Mme Robinson lui enverra. L'OPP a un groupe de parents disponibles pour participer à des activités. Mme Mereb demande si Mme Bernier est intéressée à recevoir une offre de parascolaire comme Loisirs Sophie Barat. M. Dugas indique qu'il est convaincu que Mme Bernier serait intéressée. M. Trottier Turcotte dit qu'elle veut instaurer de la formation continue.

M. Dugas dit qu'un parent a commencé un club de Robotique. M. Dugas indique que Mme Bernier n'est pas la gestionnaire des éducatrices du service de garde, elle a un rôle d'influence et a des tâches additionnelles pour les budgets et la planification. C'est le directeur qui gère le personnel dans l'école.

M. Trottier Turcotte indique que la planification fait parti des tâches des éducatrices. Le projet pédagogique du service de garde n'était pas à jour à l'école et devra être revu. Les éducatrices ont une période réservée par semaine pour faire leur planification. M. Trottier Turcotte a confiance en la vision de Mme Bernier. Mme Robinson demande si elle est en faveur du comité des parents usagers du service de garde. M. Trottier Turcotte dit oui. Mme Robinson propose de commencer avec les parents de l'OPP qui ont donné leur nom pour un club pour partir ce comité. Mme Moha demande comment ça se passait avant au service de garde. M. Dugas dit que Mme St-Hilaire a pris sa retraite en décembre dernier. Fanny Trépanier a fait l'intérim. Mme Bernier a beaucoup d'expérience et a appliqué sur le poste. M. Dugas parle des activités de façon générale : arts plastique, gymnase, salle polyvalente. Les activités parascolaires étaient faites par des firmes externes. Mme Robinson indique que les activités par les éducatrices sont mal communiquées aux parents et pas bien comprises par les parents. Les activités externes l'an passé étaient : Échecs et Math, Sciences en folie, Génie en herbe. Mme Noha indique qu'il y a des belles activités parascolaires lors de journées pédagogiques comme Auto-défense aujourd'hui. M. Dugas indique que les activités des journées pédagogiques avaient été approuvées l'an passé au CÉ pour avoir un équilibre entre les activités extérieures et à l'intérieur de l'école. Mme Robinson met M. Trottier Turcotte en charge pour qu'il communique avec M. Ross Latour et pouvoir démarrer le comité des parents usagers du service de garde avant le prochain CÉ. M. Dugas lui propose d'envoyer une communication s'il veut rejoindre plus de monde.

- 2) Note envoyée à OPP pour carte avec endroit où habitent les familles du quartier  
Mme Robinson n'a pas eu de retour de M. Ross Latour, à suivre, Mme Robinson nous tiendra au courant lorsqu'elle a des nouvelles.

## **6. Points de discussion, de décision, de consultation ou d'information :**

### **6.1. Formation obligatoire du Ministre, membres de CÉ et directions d'établissement**

⇒ [quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire](http://quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire)

⇒ [Cahier s'adressant aux membres de CÉ et aux directions d'établissement](#)

⇒ [Fiche #9 - Acte d'établissement et critères de sélection de la direction d'établissement](#)

⇒ [Fiche #19 – Consultation des élèves](#)

⇒ [Fiche #18 – Consultation des parents de l'école](#)

Mme Robinson nous présente les fiches. M. Dugas dit que les élèves ont déjà été consultés cette année avec la visite de Mme Barrière pour que les élèves dessinent leur cour d'école.

### **6.2. Règlement intérieur 2023-2024**

Le document a été mis à jour avec les suggestions de la dernière séance. Mme Robinson nous présente les modifications.

**Le règlement intérieur 2023-2024 est adopté à l'unanimité.**

2023-10-17

### **6.3. Acte d'établissement**

M. Dugas nous présente l'acte d'établissement.

**L'acte d'établissement est adopté à l'unanimité.**

2023-10-17

### **6.4. Consultation: PTRDI 2024-2027**

⇒ <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/citoyens/plan-triennal-repartition-destination-immeubles-scolaires/>

Mme Robinson explique le PTRDI complété l’an passé et les enjeux soulevés sur le bâtiment l’Annexe Julie Payette. Mme Robinson a comparé le PTRDI 23-36 avec celui 24-27 et nous présente les différences.

M. Dugas remplit le PTRDI en ligne avec le CÉ. M. Dugas lit la résolution envoyée l’an dernier. Le CÉ fait des modifications à la proposition de l’an passé et soumet le PTRDI avec des modifications. Voici la résolution :

**OBJET** : Consultation concernant la possibilité de modifier un élément de l’acte d’établissement

Le conseil d’établissement a été consulté concernant la proposition formulée dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 pour consultation pouvant mener à la modification d’un élément de l’acte d’établissement.

Considérant la situation et les renseignements présentés;

**IL EST RÉSOLU** :

**DE PROPOSER**, après avoir été consulté au sujet de la modification d’un élément de l’acte d’établissement tel qu’indiqué au plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation du CSSDM, **les 3 recommandations suivantes** :

- (1) Que la description et la destination du bâtiment 330, situé au 10085 Av. Durham, soit modifiée ainsi :  
Description -> Modifier le titre de ce bâtiment de ‘Transitoire - Bâtiment 330 – Transitoire - École Ahuntsic’ pour ‘École Fernand-Seguin, Annexe Julie- Payette’  
Destination -> Modifier le texte suivant ‘(bâtiment qui accueille habituellement l’école Fernand-Seguin, pavillon Julie-Payette)’ par celui-ci: ‘(Annexe de l’école Fernand-Seguin, pavillon Julie-Payette)’
- (2) Que la destination de l’École Fernand-Seguin, situé au 10050 Av. Durham (bâtiment 261), soit modifiée ainsi à l’année 2025-2026 : Occupation Complète.
- (3) Que la destination de l’École Fernand-Seguin, Annexe Julie-Payette, situé au 10085 Av. Durham (bâtiment 330), soit modifiée ainsi pour les années 2025-2026 et 2026-2027: Occupation Complète par l’École Fernand-Seguin.

Considérant que l’école Fernand-Seguin est la seule école du CSSDM destinée à la douance, le conseil d’établissement de l’école Fernand-Seguin souhaite récupérer son annexe Julie-Payette dès la rentrée 2025 afin de permettre à davantage d’élèves doués et à haut potentiel du territoire d’avoir accès à une éducation à la hauteur de leurs besoins. Est-ce que le CSSDM s’engage à supporter le développement de l’école Fernand-Seguin et ce, dans les délais permettant la passation des tests d’admission en octobre 2024?

La soussignée, présidence du conseil d’établissement de l’école Fernand-Seguin, certifie que le texte qui précède est celui d’une résolution dûment adoptée par le conseil d’établissement le 17 octobre 2023 et que cette résolution est toujours en vigueur dans son intégralité.

**Le CÉ adopte la résolution du PTRDI.**

**2023-10-17**

#### **6.5. Questions aux élèves et aux parents 2023-2024**

M. Dugas dit que les élèves ont déjà été consultés cette année avec la visite de Mme Barrière pour que les élèves

dessinent leur cour d'école. Le point est reporté au prochain CÉ.

#### **6.6. Critères de sélection de la direction d'établissement**

Le point est reporté au prochain CÉ.

#### **6.7. Budget de l'école 2023-2024**

M. Dugas nous présente les budgets et différentes initiatives financées par le budget de l'école : Parcours parent, Moozoom, le service hophop au service de garde et invite les parents à soumettre leurs idées qui peuvent aider l'école. M. Dugas indique que l'école veut agir à 360 degrés : aider les élèves, les parents et les enseignants. Les coûts ont augmenté surtout les coûts de papier. Pour diminuer les coûts, le CSSDM a un service d'imprimerie auquel M. Dugas fait la promotion auprès des enseignants.

#### **6.8. Comité cour d'école**

Le comité veut déposer le dossier à la CSSDM en novembre pour pouvoir recevoir une réponse en mars 2024.

Le comité nous a transmis son dossier pour la demande de réaménagement de la cour d'école

Le fichier comprend le formulaire, les réponses du formulaire (dans un fichier Word afin que le CE puisse apporter ses commentaires et/ou modifications - svp en suivi des modifications), les photos de la cour existante, le plan de la cour existante et le plan de la cour projetée. Mme Barrière veut présenter le dossier à M. Dugas la semaine prochaine.

Mme Robinson nous lit le formulaire de présentation. Les membres du CÉ émettent leurs commentaires. Les principaux commentaires sont pour faire ressortir davantage les points pour lesquels notre école devrait être retenue par rapport à d'autres écoles.

#### **6.9. Sorties scolaires et activités éducatives**

Rien.

### **7. Informations de diverses instances**

#### **7.1. Présidence du conseil d'établissement**

Rien.

#### **7.2. Direction d'école**

M. Dugas indique que les tests d'admission sont les 2 prochaines fins de semaine. Les inscriptions sont les suivantes :

95 élèves pour la maternelle

23 élèves pour la 1<sup>re</sup> année

22 pour la 2<sup>e</sup> année

12 pour la 3<sup>e</sup> année

Marie Dominique demande le taux de réussite, M. Dugas répond que c'est environ 35 élèves environ en maternelle qui réussissent.

#### **7.3. Comité de parents des écoles de Montréal (CP-CSSdM)**

Carole Mereb : rencontre d'introduction la semaine passée. Il y aura 50% des rencontres en présentiel. La semaine prochaine est l'assemblée générale et une présentation du protecteur de l'élève. L'équipe-école devrait participer aux séances du CÉ et le syndicat va envoyer une communication et ceci ne devrait pas être un moyen de pression.

#### **7.4. Service de garde et Comité des parents usagers du service de garde (CPSdG)**

A venir dans le prochain CÉ.

#### **7.5. Organisme de participation des parents (OPP)**

Rien.

#### **7.6. Fondation de l'école Fernand-Seguin de Montréal**

Forte de son nouveau Conseil d'administration, la Fondation commence l'année avec de nouvelles initiatives. En effet, une nouvelle source de revenus a été ajoutée grâce à son affiliation avec la compagnie Bôsapin, comme il a été annoncé aux parents le 5 octobre dernier. La Fondation recevra 20% de tous les achats effectués avec le code de l'école en ristournes (avant taxes et frais de livraison). Nous vous encourageons donc à commander votre sapin de cette manière et à partager cette bonne nouvelle avec votre entourage afin de garnir les coffres de la Fondation en vue des nombreux projets éducatifs qui nécessiteront d'être financés par la Fondation. Nous vous tiendrons au courant des prochaines levées de fonds ainsi que des initiatives de financement de la Fondation au cours de l'année.

#### **8. Bons coups, coups de cœur et boîte à idées**

#### **9. Levée de l'assemblée**

Levée de l'assemblée à 21h15.